

tice de Dieu, et que nous n'avons que trop mérité. Faisons pénitence et convertissons-nous dans les pleurs et les gémissements. Nous ne savons pas ce qui est réservé à chacun de nous, depuis que la mort nous enlève tant de zélés collaborateurs. Mais quelque chose qui arrive, croyez que si Dieu dispose de Nous comme de plusieurs autres, et s'il daigne nous faire miséricorde, *Nous aurons soin que, même après notre mort, vous puissiez toujours vous ressouvenir de ces choses.* II Ep. St. Pierre, ch. I, v. 15. *Que la grâce soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ.* Ep. de St. Pierre, ch. 5, v. 14.

Sera le présent mandement lu au Prône de Notre Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales, et en Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le quatorzième jour du mois d'Août, de l'année mil huit cent quarante-sept, sous notre seing et sceau et le contreseing de Notre Secrétaire.



(Vraie Copie.)

✠ IG. Evêque de Montréal.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, *Chan. Secrétaire.*

Jos. Oct. Paré
Chan. Secrétaire.